Sainghin en Weppes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/118

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame ROELENS Natasha en date du 30 mai 2024,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'occupation du domaine public présentée par Madame ROELENS Natasha, il y a lieu d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame ROELENS Natasha, spécialisée dans la vente de bijoux fantaisies est autorisée à occuper le domaine public Place du général de GAULLE, côté mairie, à l'occasion du marché hebdomadaire, le samedi 15 juin 2024 de 07h00 à 13h00.

ARTICLE 2 : Une redevance de 50 centimes le mètre linéaire sera facturé au pétitionnaire conformément aux dispositions de l'arrêté droit de place marché.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame ROELENS Natasha,
Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,

POLICE MUNICIPALE
SAINGHIN-EN-WEPPES

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 30 mai 2024

Le Maire

Matthieu CORBILLON